

À Bais, un collectif d'habitants interroge les élus face au projet d'école privée hors contrat

[Ouest-France](#) Alix DEMAISON. Publié le 30/03/2022 à 18h32

Une école privée hors contrat souhaite s'installer à Bais, en Mayenne. Ce mercredi 30 mars 2022, la mairie a donné son accord pour louer des salles communales à l'association qui devrait la gérer. Un collectif d'habitants avait adressé une lettre ouverte aux élus, exprimant leurs craintes et demandant le report de la délibération.



Une nouvelle école, hors contrat, à destination des enfants de la grande section au CM2 pourrait s'installer dans des salles non utilisées du centre Raoul-Couzin, de Bais, qui abritait encore dans les années 1970 encore l'école publique de la commune. | ARCHIVES OUEST-FRANCE.

[Le projet d'école privée hors contrat à Bais](#) (Mayenne) continue de faire débat. Lundi 28 mars 2022, un collectif d'habitants, qui ont «**préféré rester anonymes**», a écrit une lettre ouverte à la maire [Marie-Cécile Morice](#) ainsi qu'aux membres du conseil municipal.

Une consultation demandée par des habitants

Ils regrettent, notamment, la découverte de ce projet d'ouverture d'une école de l'Institution Les Sarments par voie de presse.

Les auteurs de la lettre, se basant également sur un communiqué du syndicat SNUDI-FO 53, craignent que l'école ne soit pas non confessionnelle comme elle se présente, mais bien «**à orientation religieuse**». «**Nous craignons l'intégrisme et des influences sur les jeunes**», explique un des membres, qui habite la commune depuis 27 ans.

Pour lui, l'école est liée à la communauté Saint-Martin d'Evron. «**Il y a une volonté de reconquête**», assure-t-il.

Le fondateur de l'Institution, Olivier Lefèvre, ne cache pas ses liens «**amicaux**» avec notamment Don Camille Rey, curé d'Evron.

Dans son courrier, le collectif demandait le retrait de la délibération prévue ce mercredi 30 mars en conseil municipal, portant sur l'établissement d'une convention d'utilisation du centre Raoul Cousin. Pour «

permettre la tenue d'une réunion publique de consultation et de débat avec la population de Bais et tous les acteurs concernés ».

Une « petite polémique » regrettable pour la maire

Et il interrogerait les élus : « **Pourquoi avez-vous donné votre accord de principe à l'installation d'une école catholique traditionaliste dans la commune de Bais ?** » « **Pourquoi avoir précisément choisi de louer les locaux de l'ancienne école publique, au mépris de la mémoire de tous les directeurs et instituteurs publics qui s'y sont succédé ? Êtes-vous sûrs de vouloir laisser le souvenir de la municipalité qui aura divisé les enfants de Bais ?** *In fine*, êtes vous certains que l'école projetée obtiendra l'agrément indispensable de l'inspecteur d'académie pour ouvrir ? »

Des questions qui laissent Marie-Cécile Morice sans voix. L'élue peine à comprendre cette « **petite polémique** », alimentée, selon elle, par « **quelques personnes** ».

« **Ce n'est pas la commune qui décide de l'ouverture** »

Elle rappelle qu'une réunion d'information a déjà été organisée, fin février et répète : « **Ce n'est pas la commune qui décide de l'ouverture ou non de cette école, qui n'est pas catholique traditionaliste.** » Elle reconnaît un « **amalgame possible** », du fait de la mise en avant du projet par certains curés.

« **Nous avons des locaux disponibles. Nous avons voté, ce mercredi soir, une convention d'utilisation, sous réserve d'obtention de l'agrément** », pour une durée de dix mois, à compter de septembre 2022.

La demande d'agrément bientôt envoyée

Une étape qui permet à Olivier Lefèvre d'étoffer son dossier de demande d'agrément, qu'il remettra « **d'ici quelques jours au rectorat. Le montage de l'association, qui gèrera l'école, est en cours auprès de la préfecture** », explique-t-il.

Deux élus ont voté contre cette délibération, deux autres se sont abstenus (sur 15). Marie-Cécile Morice, continue de voir cette installation d'un bon œil, comme un signe d'ouverture pour « **faire vivre la commune** ».

« **Ce projet pourrait faire venir de nouvelles familles** », reedit-elle. Elle maintient que cette structure ne porterait pas préjudice à l'école publique. « **Il ne s'agit pas non plus de diviser la population.** »

« **La fuite de seulement quelques élèves provoque parfois la fermeture d'une classe ou même d'une école** », alertait de son côté SNUDI-FO 53 qui a saisi la [Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires \(Miviludes\)](#).

Le collectif d'habitants opposés au projet n'exclut pas d'organiser une réunion d'information pour « **alerter la population** ».